



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 08 mars 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 février 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Jean-François Luccioni, Christelle Combette, Laetitia Maroccu, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Christelle Combette, Annie Sichi à Christophe Mondoloni, Dominique Carlotti et Danielle Flamencourt à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Jeanne et Isabelle Falchi à Jean-François Luccioni, Camille Bernard à Pierre Pugliesi, Jean-Pierre Sollacaro et Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, David Frau et Christian Bacci à Aurélia Massei, Paul Mancini à Nicole Ottavy, Muriel Piera à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Emmanuelle Villanova à Basiliu Moretti, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Pierre-Laurent Audisio et Marine Schinto à Alexandre Farina, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi.

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210308-2021\_060-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2021

Affichage : 11/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



«numéro»

**Séance du lundi 08 mars 2021**  
**Délibération N° 2021/060**  
**Méthodes d'amortissement des immobilisations pour le budget annexe du parking**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Il est nécessaire de fixer les méthodes d'amortissement des immobilisations pour le budget annexe du parking. Il est proposé de retenir le même dispositif que pour le budget principal à savoir :

Biens de faible valeur : Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : **610.00 €**

Procédure d'amortissement : **linéaire**

Durée d'amortissement :

<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIERS MATERIEL INFERIEUR A 610 €	1
GROS EQUIPEMENT ET MATERIEL DE GARAGE ET ATELIERS	10
EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIERS	5
EQUIPEMENT ESPACES VERTS PETIT MATERIEL INFERIEUR A 610 €	1
GROS EQUIPEMENT ET MATERIEL ESPACES VERTS	10
EQUIPEMENT ESPACES VERTS	5
MOBILIER ADMINISTRATIF INFERIEUR A 610 €	1
MOBILIER ADMINISTRATIF	10
VEHICULES LEGERS	5
VEHICULES POIDS LOURDS	8
VEHICULES TECHNIQUES	8
MATERIEL ADMINISTRATIF INFERIEUR A 610 €	1
MATERIEL ADMINISTRATIF	5
MATERIEL DE REPROGRAPHIE	5
GROS EQUIPEMENT DE COMMUNICATION	7
MATERIEL DE COMMUNICATION	5
MATERIEL DE COMMUNICATION INFERIEUR A 610 €	1
GROS EQUIPEMENT INFORMATIQUE	5
ORDINATEURS ET PERIPHERIQUES DE BUREAUTIQUE	5
COFFRE FORT	10
BATIMENTS LEGERS	10
AMENAGEMENT ET AGENCEMENT DE BATIMENTS	15

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

De fixer les méthodes d'amortissement des immobilisations pour le budget annexe du parking selon le dispositif détaillé ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 8 mars 2021,

Considérant la nécessité de fixer les méthodes d'amortissement des immobilisations pour le budget annexe du parking,

Fixe les méthodes d'amortissement des immobilisations pour le Budget annexe du parking selon le dispositif suivant :

- Biens de faible valeur : **610.00 Euros**
- Procédure d'amortissement : **linéaire**
- Durée d'amortissement :

Catégories de biens amortis	Durée (en années)
EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIERS MATERIEL INFERIEUR A 610 €	1
GROS EQUIPEMENT ET MATERIEL DE GARAGE ET ATELIERS	10
EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIERS	5
EQUIPEMENT ESPACES VERTS PETIT MATERIEL INFERIEUR A 610 €	1
GROS EQUIPEMENT ET MATERIEL ESPACES VERTS	10
EQUIPEMENT ESPACES VERTS	5
MOBILIER ADMINISTRATIF INFERIEUR A 610 €	1
MOBILIER ADMINISTRATIF	10
VEHICULES LEGERS	5
VEHICULES POIDS LOURDS	8
VEHICULES TECHNIQUES	8
MATERIEL ADMINISTRATIF INFERIEUR A 610 €	1
MATERIEL ADMINISTRATIF	5
MATERIEL DE REPROGRAPHIE	5
GROS EQUIPEMENT DE COMMUNICATION	7
MATERIEL DE COMMUNICATION	5
MATERIEL DE COMMUNICATION INFERIEUR A 610 €	1
GROS EQUIPEMENT INFORMATIQUE	5
ORDINATEURS ET PERIPHERIQUES DE BUREAUTIQUE	5
COFFRE FORT	10
BATIMENTS LEGERS	10
AMENAGEMENT ET AGENCEMENT DE BATIMENTS	15

#### VOTE

**Par 39 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention**

**Vote(s) contre :** Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

**Abstention(s) :** Etienne Bastelica

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



*(Handwritten signature of Laurent Marcangeli)*